

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL387

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz, rapporteure et Mme Miller, rapporteure

ARTICLE 8

À la dernière phrase de l'alinéa 33, après le mot :

« selon »,

insérer les mots :

« les modalités prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.